



## N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon

rapport publié le 13 décembre 2019

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon			
Recommandations proposées	6	Ouvert	5
		Fermé	1
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, une recommandation a été mise en œuvre, cela durant la période sous revue. Par ailleurs, une recommandation échue a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 mai 2021.

La recommandation mise en œuvre concerne la suppléance du responsable du pôle aménagement et durabilité (recommandation 2). La commune de Confignon a recruté un urbaniste-aménagiste, entré en fonction en février 2020, qui est chargé d'épauler le responsable dans la gestion des grands projets d'aménagement du territoire.

La recommandation reportée concerne la définition d'une stratégie complète pour l'écoParc des Cherpines (recommandation 1). L'exécutif sortant a souhaité que les nouveaux membres du Conseil administratif, entrés en fonction au 1<sup>er</sup> juin 2020, puissent participer pleinement à la définition de la stratégie.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
156-R1	Définir une stratégie complète pour l'écoParc et la communiquer.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.05.2020</del> report 31.05.2021	Ouvert
156-R2	Prévoir une suppléance au poste de responsable du pôle aménagement et durabilité.	Majeur	Conseil administratif	31.03.2020	Fermé
156-R3	Anticiper les besoins futurs de l'administration pour la réalisation des quartiers.	Modéré	Conseil administratif	31.12.2020	Ouvert
156-R4	Affiner les prévisions financières.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021	Ouvert
156-R5	Mutualiser les coûts des infrastructures sportives et culturelles avec d'autres communes.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2022	Ouvert
156-R6	Profiter des synergies possibles avec d'autres communes dans les coûts de fonctionnement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2022	Ouvert